

Observation n°367 du 17/04/2023

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Veillez trouver en pièce jointe copies d'une partie de deux actes de ventes définitifs datant de 2022 dont j'ai eu la charge de mandat.

Ces documents prouvent que les parcs industriels éoliens impactent directement le patrimoine immobilier privé !

Les notaires confrontés à l'éolien sur leur secteur sont contraints de notifier à leurs actes ce qui ressemble fort à des nuisances directes. Qui pourrait nier cela !?

Négociatrice en immobilier depuis plus de 15 ans sur les départements des Deux-Sèvres, Vienne, Indre-et-Loire et Maine et Loire, j'ai pu constater et j'affirme qu'une dévaluation immobilière est récurrente sur les biens à proximité des parcs industriels éoliens, mais également que cette dévaluation n'est pas le seul impact, loin delà !

Lorsqu'un projet est en étude de faisabilité ou en enquête publique comme il c'est le cas sur Doussay actuellement , tout acquéreur potentiel sur le secteur concerné fuit systématiquement et se détourne de toute acquisition sur le secteur concerné !

15% des habitants partiront, les biens sont dévalués entre 25% à 45% !

Pour toutes ces raisons et afin que vous connaissiez la réalité du terrain, je vous invite, Monsieur le Commissaire enquêteur à m'accompagner sur ces zones impactées par l'éolien, mais également à rencontrer les notaires avec lesquels je travail très régulièrement et qui, comme moi, font un bilan désastreux de l'impact de ces aérogénérateurs sur ce patrimoine privé qui contribue habituellement et si bien à la richesse de notre territoire !

Définitivement NON aux éoliennes de DOUSSAY !

(pj: 2)

cordialement,

Valérie GIRARD